



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

La réunion a débuté à 18h30 sous la présidence de Marcel MOINARD, le Maire.

**Présents :** MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, MOULIN Mélina, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc

**Absent excusé :** REIGNIER Bernard

**Absente non excusée :** GRIFFON Catherine

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres du CM), étant atteint, la séance est ouverte.

### Ordre du jour :

- Compte rendu de la dernière réunion
- Demandes de subvention pour le local « personnel »
- Demande de subvention de la coopérative scolaire
- Demande de subvention réveil du marais
- Centre de gestion service intérim Avenant N°3
- Centre de gestion formation et assistance personnel Avenant
- SIVOM – programme de travaux 2024
- Eclairage public – Modification des horaires
- Vente de peupliers
- Devis élagage
- Expertise église
- Risque de fermeture de classe
- Questions diverses

**Demande de financement auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT de 3<sup>ème</sup> génération et auprès du n Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité**  
Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3<sup>ème</sup> génération 2022-2024

Vu le règlement du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes 2022-2026

**Présentation du projet :** Aménagement d'un local communal

**Objectifs recherchés :** Diminution des frais d'électricité et bien-être du personnel.

Cette opération est susceptible de bénéficier du soutien du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 3<sup>ème</sup> génération au titre de l'axe 2 ainsi que le Fonds de Solidarité départementale

Le plan de financement s'établit commune suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Nature des dépenses		PACT 3 <sup>ème</sup> génération	9 127,00 €
Aménagement d'un local communal	36 508,05€	Conseil Départemental	18 254,00 €
		Autofinancement (25% minimum)	9 127,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 508,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 508,05 €</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement ci-dessous,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le PACT de 3<sup>ème</sup> génération pour un montant de 9 127,00 €
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental le Fonds de Solidarité pour un montant de 18 254,00 €
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

*Discussions : NEANT*

#### **Subvention exceptionnelle – coopérative scolaire**

En date du 20 novembre 2023, les enseignantes, par le biais de la coopérative scolaire d'AMURÉ ont sollicité une subvention auprès de la commune.

En date du 14 avril 2021, le conseil municipal avait délibéré sur un projet d'attribution d'une subvention aux associations communales ayant un projet concret.

Au vu des différentes activités proposées par les enseignantes, elles sollicitent une subvention de 1 000,00€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 000€ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 7 pour et une abstention.

*Discussions : Nadège ROY reprend le budget de la coopérative scolaire (budget présenté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école), explique qu'elle est d'accord sur le fait d'accorder une subvention mais pas pour le montant demandé. Elle suggère que les enseignantes recherchent des levées de fonds comme peuvent le faire les enseignantes de l'école de SANSAIS (vente de madeleines BIJOU par exemple). De plus dans le détail des projets, il y'en a un avec sur le domaine du miel, pourquoi en acheter alors que la mairie en dispose. Elle constate bien l'importance du coût des transports et ne conteste pas ces dépenses. Elle propose une subvention uniquement pour les lignes budgétaires relatives au transport.*

*Loïc MICHAUD indique que la coopérative scolaire n'est pas une association - → Monsieur le Maire lui précise que la coopérative est bien une association d'où la demande de subvention.*

*Puis confirme que le coût des transport est devenu aujourd'hui une charge conséquente et demande si avec la CAN nous ne pourrions pas avoir le transport gratuit.*

#### **Subvention exceptionnelle – Le Réveil du Marais**

En date du 07 février 2024, l'association des Aînés Ruraux « le Réveil du Marais d'AMURÉ a sollicité une subvention auprès de la commune.

En date du 14 avril 2021, le conseil municipal avait délibéré sur un projet d'attribution d'une subvention aux associations communales ayant un projet concret.

Au vu des différentes activités proposées (concours de belote et loto), Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 300 € pour l'année 2024.

Madame HERAULT, membre du club, souhaite ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

*Discussions : NEANT*

#### **Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 28 mars 2023 il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant. Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

*Discussions : NEANT*

**Centre de Gestion – Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Monsieur Marcel MOINARD, Maire, fait part au Conseil Municipal de la réception d'un avenant à la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion dans sa réunion du 11 décembre 2023, ainsi que l'éventuelle modification du site informatique de la collectivité.

Il donne lecture des tarifs concernant la redevance annuelle « assistance » qui est de 526 Euros HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui correspond à :

GF/GFP	279,00 €
PAIE	142,00 €
POP/ELEC	76,00 €
ADMI	29,00 €

Ainsi que les tarifs des diverses formations proposées qui sont joints à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces tarifs et autorise Monsieur Marcel MOINARD à signer la convention.

*Discussions : NEANT*

**SIVOM - Programme 2024 des travaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de lister les travaux à réaliser en 2024 par le SIVOM dans le cadre de la participation annuelle 2024.

Les travaux proposés concernent

- les routes goudronnées
- les chemins blancs
- les chemins de terre
- l'élagage des haies
- le broyage des accotements
- la signalisation au sol
- les terrassements
- bordures de trottoirs et caniveaux
- curage de fossés ouverts

Les travaux se feront par ordre de priorité dans l'enveloppe annuelle.

*Discussion de l'ensemble du conseil pour connaître le montant de l'enveloppe 2024 → Pas connue à ce jour.*

**Eclairage public – Modification des horaires**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du bilan de l'éclairage public.

2021		2022		2023	
kWh	€	kWh	€	kWh	€
11 383	2 642,84	11 704	2 914,70	4 645	2 382,74

Depuis le mois de janvier 2023, l'éclairage public est passé de 23 heures à 20 heures le soir, ce qui explique la diminution importante des kWh.

Suite à une pétition des habitants dans laquelle il est demandé l'extinction de l'éclairage public à 21 heures au lieu de 20 heures actuellement, différentes simulations ont été calculées pour l'extinction à 20h30 ou 21h.

S'il n'y avait pas eu de changement d'horaires, la facture aurait été de 6003,00€ en 2023.

En comptant l'augmentation de 2024 (30%) deux solutions se présentent :

- Extinction à 20h30 : 5 822 kWh soit 3 882 € environ
- Extinction à 21h00 : 6 998 kWh soit 4 666 € environ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 abstention pour une extinction à 21 heures.

*Discussions : Thierry GEANT indique un devis en cours pour le changement d'ampoules afin de passer au LED. Monsieur le Maire explique que cela devra faire l'objet d'une délibération et que cela représente une dépense significative.*

### **Vente de peupliers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des peupliers communaux peuvent être vendus.

Il propose de chercher un prestataire et demande au conseil de l'autoriser à faire toutes démarches nécessaires pour la vente.

Le tarif de vente sera délibéré ultérieurement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

*Discussions : Annie DESSEVRE demande comment sera faite la recherche du professionnel pour la vente du bois : quelle prestation fera-t-il, le prix, cela concernera t'il aussi le ramassage des branches, exemple entreprise ARCHAIMBAULT.*

### **Devis d'élagage**

Un devis pour l'élagage de haie sur le bord d'une route (rue du haut bourg) a été demandé à l'entreprise « ArbOxygène » pour un montant de 1 320,00 € TTC.

Au vu de la prestation, la commune envisagerait de renouveler l'opération pour l'entretien des arbres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à faire faire les travaux

*Discussions : Loïc MICHAUD demande si cela est obligé de faire appel à une entreprise extérieure, l'employé municipal ne peut pas t'il effectuer cette tâche ? Ou même pourquoi ne pas demander aux habitants.*

*Monsieur le Maire indique qu'il y'a une délibération sur la vente de bois, donc en fonction du travail de l'entreprise le bois pourrait être vendu.*

*Thierry GEANT demande si la route d'Epannes est concernée par les travaux → Non celle-ci est à la charge du département.*

*Francette HERAULT demande où se situe l'entreprise ArbOxygène → Sur la commune du BOURDET*

### **Expertise église :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que à la suite du séisme l'église est fermée dans la mesure où on ne sait pas si nous pouvons rentrer à l'intérieur. Le SDIS ne veut pas faire de document sur le sujet malgré leur constatations.

Un contact a été pris avec un expert afin de vérifier la bâtisse et voir si l'église peut être ouverte. Une expertise structurelle aura lieu mais à ce jour le rendez-vous n'est pas fixé.

### **Risque fermeture de classe :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un risque potentiel de fermeture de classe au sein du RPI Amuré/Sansais.

Des banderoles ont été mises devant l'école et la mairie. Des réunions auront lieu avec les deux communes et les parents d'élèves.

### Questions diverses

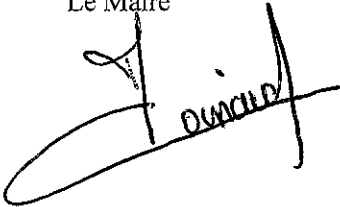
- ✓ Demande de subvention cinéma : sans suite
- ✓ Apéro concert Créneau : aucune participation financière de la commune exceptée la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.
- ✓ Festivité 2024 : point sur le 14 juillet : à ce jour pas de nouvelle du comité des fêtes.
- ✓ Eclairage solaire au niveau des abris bus de la mairie : en cours
- ✓ Problème d'inondation à La Gorre et Chausse. Un constat a été fait, un bureau d'étude va travailler sur les choses à réaliser. Une réunion sera faite avec les habitants.

Question d'Annie DESSEVRES relatif au message d'information sur la maladie des frênes têtards, campagne d'information initiée par le parc. → Sur la commune pas d'information sur le sujet.

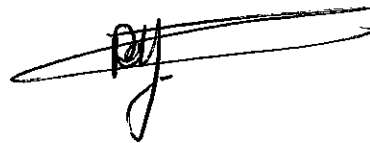
Question de Loïc MICHAUD sur un sujet évoqué il y'a un an concernant l'agrandissement du centre de secours et le fait que l'employé municipal soit pompier volontaire. → Aujourd'hui, il est devenu pompier volontaire mais sur son temps privé. Sur le temps professionnel, cela reste la gestion du maire. Il est expliqué qu'il est seul à travailler sur la commune qui dispose de beaucoup de travail sur des zones enherbées nécessitant une présence totale.

Fin de séance à 20h30

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. MICHAUD', written over a horizontal line.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. MICHAUD', written over a horizontal line.

